

ASSEMBLÉE NATIONALE
26 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1292

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 28, substituer au mot :

« à »

les mots :

« au 3° de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.